

Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Principes directeurs	3
3. Objectifs.....	3
4. Portée de la Politique	4
5. Rôles et responsabilités.....	4
6. Modalités d'application et suivi.....	7
7. Entrée en vigueur.....	7
Annexe I — Définitions	8
Annexe 2 — Acronymes	9

1. Préambule

Le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu est engagé en matière d'environnement et de développement durable depuis 2008, l'année de l'adoption de sa première Politique relative à l'environnement et au développement durable. Ses certifications Cégep vert et Ici on recycle + en témoignant, le Cégep a su mettre en branle différentes actions au fil des ans pour éduquer sa communauté à ce sujet et intégrer des pratiques écoresponsables.

Le Cégep souscrit [aux objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations Unies](#) et met en place des moyens pour les atteindre. La Politique relative à l'environnement, à l'énergie, et au développement durable sert à guider les actions du Cégep dans ce domaine. Elle est aussi intimement liée aux fondements du Cégep : sa mission, sa vision, ses valeurs et ses engagements éducatifs.

Par l'adoption de son Plan stratégique 2019-2024, le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu a reconnu pleinement son rôle de leader régional dans le domaine du développement durable et s'est engagé à former des citoyens écoresponsables. Afin d'agir à titre d'écocitoyen modèle, il entend adopter des comportements responsables et civiques respectant les meilleures pratiques environnementales. L'éducation de la communauté à l'écocitoyenneté fait d'ailleurs partie de ses engagements éducatifs depuis 2019.

2. Principes directeurs

Les principes directeurs suivants guident le Cégep dans l'élaboration de cette Politique et dans les plans d'action qui en découlent ainsi que les planifications stratégiques :

- Bonne santé, bien-être et qualité de vie : Permettre à toutes et tous de vivre en bonne santé, promouvoir le bien-être pour toutes et tous et prendre des mesures pour améliorer la qualité de vie de la communauté;
- Écocitoyenneté : Organiser, soutenir et encourager la tenue d'activités de sensibilisation et d'éducation au développement durable, tout en stimulant l'engagement de la communauté en ce domaine;
- Empreinte environnementale — analyse du cycle de vie : Analyse du cycle de vie des projets, produits ou services rendus par le Cégep afin de faire des choix écoresponsables, réduire leurs répercussions et lutter contre les changements climatiques;
- Protection de l'environnement : Étudier, choisir et agir de manière à protéger l'environnement;
- Leadership : Agir à titre d'acteur de changement et d'amélioration continue dans la communauté en favorisant des partenariats collaboratifs avec différents intervenants régionaux, en montrant l'exemple et en contribuant au milieu et à la société.

3. Objectifs

La Politique relative à l'environnement, à l'énergie et au développement durable vise des objectifs dans différents domaines.

1. Éducation

Éduquer et sensibiliser la communauté du Cégep à l'environnement et à l'écocitoyenneté.

2. Leadership local et régional

Adopter les meilleures pratiques de développement durable et de lutte aux changements climatiques en favorisant une synergie d'actions audacieuses et créatives, tout en inspirant et en soutenant l'adoption de comportements écoresponsables.

3. Analyse du cycle de vie

Adopter l'analyse du cycle de vie pour l'acquisition, la gestion et la disposition écoresponsables des ressources nécessaires aux activités du Cégep.

4. Transport durable

Développer et maintenir des services de transport durable pour la communauté.

5. Pérennité

Assurer la pérennité des actions en matière de développement durable dans les fondements du Cégep (mission, vision, valeurs, engagements éducatifs) ainsi que dans les moyens mis en place pour réaliser les plans d'action découlant de la Politique, le tout dans une démarche d'amélioration continue de nos pratiques.

6. Globalité

Tenir compte de la Politique dans l'application des autres politiques, procédures et règlements adoptés par le Cégep.

4. Portée de la Politique

La Politique s'applique à toute la communauté du Cégep, dans toutes ses sphères d'activités. Elle oriente notamment le plan stratégique du Cégep ainsi que les différents plans d'action mis en œuvre par le Collège. Elle s'intègre harmonieusement aux autres politiques, procédures et règlements du Cégep.

5. Rôles et responsabilités

Au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, tous les membres de la communauté du Cégep sont appelés à agir à titre d'écocitoyen, pour atteindre les objectifs de développement durable. C'est ainsi que les différents services administratifs, les comités de programmes, les départements d'enseignement, les associations et les syndicats soutiennent les orientations et l'application de la présente Politique. Ils intègrent les principes du développement durable à l'ensemble de leurs activités et collaborent dans les efforts collectifs de sensibilisation, d'information et de participation aux activités prévues au plan d'action. Les rôles et responsabilités principaux en matière d'environnement et de développement durable sont illustrés ci-dessous.

1. Conseil d'administration

- a. Adoption ou mise à jour de la Politique

2. Direction générale du Cégep et régie interne

- a. Application de la Politique et de son intégration cohérente les autres politiques
- b. Analyse stratégique des besoins relatifs à l'environnement et au développement durable
- c. Approbation du plan d'action annuel découlant de la Politique, proposé par le CACE

Politique relative à l'environnement, à l'énergie et au développement durable

- d. Allocation des ressources humaines et financières rattachées au plan d'action annuel
 - e. Suivi général du plan d'action annuel découlant de la Politique en fonction des responsabilités de chaque direction
 - f. Développement de partenariats écocitoyens
 - g. Évaluation de stratégies de réduction de consommation de ressources
3. Direction des services administratifs (DSA)
- a. Analyse détaillée des besoins et des impacts relatifs à l'environnement (empreinte environnementale)
 - b. Élaboration du plan d'action annuel incluant notamment l'implantation d'un Système de Management de l'Énergie (SMÉ) et découlant de la Politique
 - c. Coordination et suivi du CACE
 - d. Coordination de la reddition de comptes, des audits et du suivi du plan d'action annuel découlant de la Politique, des certifications environnementales et des obligations environnementales ministérielles
 - e. Gestion ou approvisionnement écoresponsable des équipements, services, meubles et immeubles, terrains, ainsi que des ressources matérielles favorisant l'utilisation de technologies propres, vertes, innovantes et locales
 - f. Gestion écoresponsable des ressources financières et des pratiques administratives, en encourageant la comptabilisation d'externalités environnementales et les investissements écoresponsables
 - g. Mise en place d'activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable pour la population étudiante, en collaboration avec la **DSVEC**
 - h. Mise en place de formations et d'activités de sensibilisation sur les bonnes pratiques en efficacité énergétique en collaboration avec la **DRH** et le **Service des communications et du recrutement étudiant**
 - i. Mise en place d'un programme d'évaluation des compétences du personnel technique en matière d'efficacité énergétique et de gestion de l'énergie et en collaboration avec la **DRH**
 - j. Appui aux initiatives de la population étudiante et du personnel dans la réalisation de projets reliés au développement durable
 - k. Promotion et rayonnement interne et externe des activités et des projets de la communauté en matière de développement durable, en collaboration avec le **Service des communications et du recrutement étudiant**
 - l. Développement et maintien des services de transport durable, en collaboration avec la **DSVEC**
 - m. Développement de partenariats écocitoyens
4. Direction des études
- a. Éducation de la communauté étudiante à l'écocitoyenneté
 - b. Supporter l'intégration de l'écocitoyenneté et de l'écoresponsabilité dans tous les programmes d'études
5. Direction de la formation continue, des services aux entreprises et du placement (DFCSEP)
- a. Éducation de la communauté étudiante à l'écocitoyenneté
 - b. Supporter l'intégration de l'écocitoyenneté et de l'écoresponsabilité dans tous les programmes d'études
 - c. Développement d'un créneau de formation en environnement par la formation continue

Politique relative à l'environnement, à l'énergie et au développement durable

6. Direction des ressources humaines (DRH)
 - a. Organisation de formations écocitoyennes pour les membres du personnel
 - b. Maintien d'un milieu de vie sain, stimulant et équitable
 - c. Développement d'une marque employeur écocitoyenne
 - d. Mise en place de formations et d'activités de sensibilisation sur les bonnes pratiques en efficacité énergétique en collaboration avec la **DSA** et le **Service des communications et du recrutement étudiant**
 - e. Mise en place d'un programme d'évaluation des compétences du personnel technique en matière d'efficacité énergétique et de gestion de l'énergie et en collaboration avec la DSA
7. Direction des technologies de l'information (DTI)
 - a. Usage écoresponsable des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans tous les types de communications entre l'administration, le personnel et les étudiantes et étudiants du Cégep
 - b. Gestion écoresponsable du matériel informatique (achat, utilisation et élimination)
8. Direction des services à la vie étudiante et à la communauté (DSVEC)
 - a. Mise en place des activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable pour la population étudiante, en collaboration avec la **DSA**
 - b. Maintien d'un milieu de vie sain, stimulant et équitable
 - c. Développement et maintien des services de transport durable, en collaboration avec la **DSA**
9. Service des communications et du recrutement étudiant
 - a. Promotion et rayonnement internes et externes des activités et des projets de la communauté en matière de développement durable, en collaboration avec la **DSA**
 - b. Organisation de campagnes de communication, d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques en efficacité énergétique et le suivi des résultats du Système de Management de l'Énergie (SMÉ) en collaboration avec la **DSA**
10. Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)
 - a. Réalisation du bilan et du suivi du plan d'action annuel découlant de la Politique, en collaboration avec la **DSA**
 - b. Appui à la DSA pour l'élaboration du plan d'action annuel découlant de la Politique
 - c. Appui à la DSA, initiation et participation dans les actions et projets écocitoyens développés
 - d. Révision de la Politique

Le CACE relève de la direction générale. Il est composé des membres suivants :

Obligatoire :

- Une personne représentant la DSA qui préside le comité
- La conseillère ou le conseiller en environnement et développement durable
- Une personne représentant le personnel cadre
- Deux personnes représentant le personnel enseignant (techniques et préuniversitaire ou formation générale)
- Une personne représentant le personnel de soutien

Politique relative à l'environnement, à l'énergie et au développement durable

- Une personne représentant le personnel professionnel
- Une personne représentant l'Association générale des étudiants du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

À moins qu'ils ne soient déjà représentés par les personnes nommées ci-dessus, des représentants des directions, services ou comités ci-dessous sont aussi nommés sur le CACE :

- la DSVEC
- la DRH
- le Service des communications et du recrutement étudiant
- la Direction générale
- le Centre de récupération du papier
- Le Comité étudiant « Les Pouces verts »

6. Modalités d'application et suivi

1. Les objectifs de la présente Politique s'appliquent par l'adoption de différents plans d'action et plans stratégiques ainsi que par la mise en œuvre et le suivi de mesures par toutes les directions (incluant les services, départements, et programmes).
2. La Direction générale est responsable de l'application et du respect de la Politique par toutes les instances. Elle fait rapport tous les ans au conseil d'administration du Cégep sur l'application de cette Politique. Ce rapport doit faire état du suivi de l'application de la Politique en présentant, notamment, les informations suivantes :
 - le respect de la Politique, en faisant le lien entre les plans d'action qui en ont découlé ou non, le plan stratégique, ainsi que dans la reddition de compte effectuée aux ministères et organisations partenaires en matière de développement durable
 - le bilan annuel des moyens mis en œuvre visant son application
 - les secteurs les plus problématiques et les mesures spécifiques qui seront prises pour assurer son application.
3. La mise à jour de la Politique doit être réalisée tous les cinq ans ou dans les deux années précédant l'élaboration d'un nouveau plan stratégique.

7. Entrée en vigueur

La présente Politique et ses mises à jour entrent en vigueur dès leur adoption par le Conseil d'administration du Cégep.

Annexe I — Définitions

Communauté du Cégep : La communauté du Cégep comprend les étudiantes et étudiants, les membres du personnel, les partenaires internes, les comités, les syndicats, les associations, les locataires des espaces, et ce sur les deux campus. Les fournisseurs de services et les partenaires externes sont également conviés à respecter l'esprit de la Politique.

Écocitoyenneté : Pour le Cégep, le concept d'écocitoyenneté, une juxtaposition des termes « écologie » et « citoyenneté », est attaché aux principes du développement durable. Il réfère à des personnes ayant des comportements individuels ou collectifs bénéfiques pour la société présente et future, et qui sont conséquents avec les limites imposées par l'environnement. Les écocitoyens sont informés et conscients de leur appartenance et de leur dépendance à leur environnement et à leur société, ce qui leur confère des droits et des devoirs.

Écoresponsabilité : Pour le Cégep, l'écoresponsabilité consiste à agir en tenant compte des principes de développement durable, notamment dans les choix réalisés par ses différents services ou départements, ainsi que dans l'éducation offerte à sa communauté. L'écoresponsabilité a pour fondement la notion de cycle de vie des produits et services.

Empreinte environnementale : Pour le Cégep, l'empreinte environnementale peut être calculée en évaluant, par exemple, les éléments suivants en regard de ses activités, de ses acquisitions et de ses constructions :

- le bilan carbone
- la production de matières résiduelles
- l'utilisation d'eau douce

Annexe 2 — Acronymes

CACE : Comité d'action et de concertation en environnement

DFCSEP : Direction de la formation continue, des services aux entreprises et du placement

DSA : Direction des services administratifs

DRH : Direction des ressources humaines

DSVEC : Direction des services à la vie étudiante et à la communauté

DTI : Direction des technologies de l'information

ODD : Objectifs de développement durable des Nations Unies